

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 7 mai 2020 à 18h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 qui autorise le conseil de toute municipalité à siéger à huis clos par tout moyen de communication. Sont présents à cette séance: le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidou formant quorum sous la présidence du maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par conférence téléphonique : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

20-05-07-5302 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 7 mai 2020 à 18 h 55.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 7 mai 2020 à 18h00 tenue à huis clos et par conférence téléphonique.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 930-2020 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron;
- D) Octroi de contrat - Travaux réhabilitation de sols – Tétra Tech Inc;
- E) Demande de révision budgétaire RAM- 2020 (21 et 23, Chemin Fairview)
- F) Période de questions;
- G) Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

20-05-07-5303 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 7 mai 2020 tel que présenté.

Adopté

Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 930-2020 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement No. 930-2020 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 930-2020 est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

Octroi de contrat - Travaux réhabilitation de sols – Tétra Tech Inc

Considérant que l'étude géotechnique réalisée par la firme GS Consultant pour le projet de développement domiciliaire « Les Faubourgs du Haut-Saint-Laurent » à Huntingdon (Québec), Laboratoire GS inc. a permis d'identifier 2 zones distinctes où des teneurs en manganèse se situaient au-delà des valeurs des critères génériques B du Guide d'intervention: Protection des sols et réhabilitation de terrains contaminés (Guide d'intervention) du ministère du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

Considérant l'offre de service professionnels reçue de la compagnie Tétra Tech Inc. pour les travaux d'excavation de sols dont les teneurs en manganèse ont été évaluées entre les niveaux B et C du Guide d'intervention du MELCC.

20-05-07-5304

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux d'excavation de sols dont les teneurs en manganèse ont été évaluées entre les niveaux B et C du Guide d'intervention du MELCC pour un montant estimé de 9 700 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 930-2020 suivant son approbation.

Adopté

Demande de révision budgétaire RAM- 2020 (21 et 23, chemin Fairview)

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de la révision suivante du budget 2020 de l'O.M.H. :

- 23, chemin Fairview - Logement H :
RAM dépenses en hausse de 35 000 \$
- 21, chemin Fairview – Logements 101, 107, 208 et 210 :
RAM dépenses en hausse de 16 500 \$

Considérant que tant que les travaux ne seront pas réalisés, les logements ne pourront être habités par de nouveaux locataires ;

Considérant que le conseil municipal se doit d'approuver les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Saint-Laurent en raison de sa participation financière au déficit de 10 %.

20-05-07-5305

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal appui la demande de budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation du Haut-Saint-Laurent, pour l'exercice financier 2020 pour un montant de 35 000 \$ et 16 500 \$ pour les immeubles du 23 et 21 chemin Fairview à Huntingdon;

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-520-00-963.

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

20-05-07-5306

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19 h 45.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière